

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 46/21

**Remplacement d'un véhicule de la Voirie
pour un montant de CHF 42'961.53**

DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans l'inventaire de véhicules du service de la voirie et des espaces verts, se trouve un Mitsubishi Canter de 2004 avec 112'956 km au compteur. Ce petit camion, avec pont basculant, a toujours donné satisfaction dans le cadre des travaux qui nécessitaient son utilisation (transport d'objets lourds et encombrants, y compris l'eau pour l'arrosage de certains espaces verts). Un contrôle technique a été fixé pour février 2021. En dépit de l'âge du véhicule, le service communal estimait qu'il pourrait continuer à rendre service jusqu'à son remplacement pendant la prochaine législature.

Lors de la visite, le Service des automobiles et de la navigation de Nyon a constaté du jeu aux axes de pivot, qui, comme les rotules de suspension, tiennent les roues avant en place. Lorsque des pièces de sécurité sont défectueuses, la réparation est obligatoire et un nouveau rendez-vous est donné.

Le fournisseur a pris le véhicule en charge pour ce qui devait être une réparation de routine. Les tentatives de réparer ces pièces étaient, néanmoins, sans succès, car les axes étaient corrodés ; le garage a donc commandé les pièces. Quelques semaines après, le garage nous a informés que non seulement les pièces en question n'étaient plus tenues dans le catalogue Mitsubishi mais que leurs recherches par d'autres filières sur le marché de l'occasion/démolition se sont révélées infructueuses.

Dans l'espoir de trouver les pièces à temps, le service de la voirie avait obtenu un dernier délai au 20 mai pour la visite.

À la lumière de cette information du garage, le service de voirie a entamé tout de suite la recherche d'un véhicule de remplacement. Conformément aux décisions du Conseil communal, une rapide étude de l'offre en véhicules utilitaires électriques avec des spécifications similaires au Mitsubishi Canter (3,5 tonnes) a été entreprise, avec les résultats suivants :

- Le fabricant indien TATA annonce un modèle (<https://trucks.cardekho.com/en/trucks/tata/ultra-t-7-electric>) qui n'est pas encore sur le marché suisse.
- Plusieurs modèles plus petits sont disponibles, dont
ATX (<https://industrialelectricvehicles.com.au/configurations/cargo-bed-with-3-way-tipper/>)
ALKE (<https://www.renugen.co.uk/epower-trucks-alke-xt-electric-vehicle/>)
et Goupil (<https://www.goupil-ev.com/g6-2020>).
- Nous nous sommes renseignés chez Mitsubishi, Mercedes, Iveco, Toyota et ISUZU, tous fabricants de véhicules utilitaires semblables au Canter. Il s'avère qu'aucun modèle électrique de 3,5 tonnes est en vente en Suisse pour le moment.
- Des véhicules avec pont basculant n'existent pour le moment qu'en version diesel (v. <https://www.isuzutruck.co.uk/products/?size=3-5-tonne>, <https://www.iveco.com/switzerland-fr/produits/pages/nouveau-daily-chassis-cab.aspx#overview> et <https://www.mercedes-benz.ch/vans/de/sprinter/cab-chassis-with-a-platform>). L'ISUZU Tipper roule avec du carburant Euro 6d-Temp (<https://www.isuzu.ch/fr-ch/truck/35-ton/m21/ground-o>).
- Mercedes annonce depuis peu (mais pas répertoriée sur le site pour la Suisse) une camionnette électrique de livraison (<https://www.vans.mercedes-benz.com/vans/en/mercedes-benz-vans/insights/stories/mercedes-benz-esprinter-emission-free>) mais aucune mention d'une version camion-basculant.
- ISUZU prépare une gamme électrique (<https://www.fleetowner.com/running-green/article/21702107/isuzu-testing-out-electric-trucks>).
- ISUZU et Toyota prévoient aussi l'apparition sur le marché dans quelques années de véhicules utilitaires à l'hydrogène (v. <https://CHFtoyota.ch/hydrogen/index.json> et https://CHFwikipedia.org/wiki/V%C3%A9hicule_%C3%A0_hydrog%C3%A8ne).

L'étude des spécifications du "Goupil 6", seul modèle électrique dans sa catégorie en Suisse, a donné les éléments suivants :

Prix : CHF 93'000.-
Pont basculant, 1 côté.
Batteries lithium ¹
Puissance maxi : 62 KW
Couple maxi : 182 Nm
Poids remorquable : 1700 kg

Le service de voirie a fait des tests avec ce véhicule, dont les conclusions de l'analyse de performance testée sont les suivantes :

1. Châssis pas assez robuste avec ressorts hélicoïdaux. (Châssis de voiture)
2. Charge maximale de 1000kg. Un essai a été fait avec le véhicule chargé avec 800 kg de sel et, lors du chargement, le véhicule est descendu presque jusqu'en butées. La suspension du Goupil n'est pas faite pour rouler en pleine charge. En été, nous roulons avec 1000kg d'eau pour les arrosages trois jours sur cinq.
3. Comportement routier limite en charge. Une sortie dans le village a révélé que le Goupil penche énormément lors de virages.
4. Angle de braquage trop grand
5. Garde au sol trop faible une fois chargé
6. Vitesse max selon le constructeur : 80 km/h, nous n'avons atteint que 65 km/h
7. Avec un Goupil, on ne pourrait plus faire :
 - a) Voyage à Gland pour prendre du gravier, du sable ou du béton.
 - b) Transport de la cantine de fête lors du montage.
 - c) Difficultés lors de la livraison des tables de la commune.
 - d) Transports à la déchetterie de Nyon ou de Gland.
 - e) Transport de sel ou d'engrais depuis Landi.
 - f) Tout transport en pleine charge.

La Municipalité a conclu que le Goupil 6 ne correspond pas aux besoins auxquels répondait le Mitsubishi Canter. Dans quelques années, l'offre sera certainement plus grande, que ce soit électrique ou hydrogène.

En attendant, il fallait une solution immédiate de rechange pour le Mitsubishi.

Le marché de la location se limite à des durées très courtes et très chères (entre CHF 115.- et CHF 200.- la journée - meilleure offre entre CHF 2'800.- et CHF 3'000.- par mois).

Il y a quelques occasions bon marché sur AutoScout, qui pourraient tenir jusqu'à l'arrivée de modèles électriques mais les risques des voitures d'occasion repérées (modèle 1995, 1998 ou plus de 200'000 km etc.) sont connus.

Les prix et délais de livraison des différents modèles sont :

Mitsubishi Fuso Canter:	CHF 39'210.-	livraison 6 mois
Mercedes "Sprinter" :	CHF 56'000.-	en stock
Toyota PROACE :	CHF 43'000.-	livraison 6 mois
ISUZU Tipper :	CHF 42'961.-	en stock

Le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) prévoit à son article 16.2 que : "Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais." De plus, la Municipalité s'est engagée dans des cas d'espèce à en informer immédiatement la Commission des finances (cf. procès-verbal du Conseil du 25 juin 2018).

¹ Pas anodin pour l'environnement car polluante à produire et difficilement recyclable.

L'offre pour l'ISUZU Tipper paraissait la plus attractive et la Municipalité a informé les deux commissions de surveillance de son intention de conclure un contrat pour l'acquisition de ce véhicule. Après discussion avec la Commission des finances, l'option "achat" a été choisie. La trésorerie de la commune permet cette option. La Municipalité continuera à suivre le marché pour des véhicules écologiques ; si dans un avenir proche un véhicule électrique/hydrogène avec une performance similaire devenait disponible, l'ISUZU aura toujours une valeur de revente intéressante.

Nous sommes conscients des commentaires des Conseillers lors de précédentes séances du Conseil concernant des dépenses urgentes et imprévisibles, et que le montant en cause dépasse de 7% la limite de Chf. 40'000 fixée dans le préavis 1/2016 sur les compétences municipales, mais vu le délai d'expiration du permis du Mitsubishi au 20 mai 2021, la Municipalité devait prendre une décision rapide.

Dans le cas présent, la Municipalité a suivi les consignes du RCom ainsi que les engagements qu'elle a pris pour l'information des commissions de surveillance, qui ont validé le raisonnement de la Municipalité. Il est cependant du ressort du Conseil de valider la dépense.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis No 46/21, concernant le remplacement d'un véhicule de la voirie pour un montant de CHF 42'961,53,

ouï les rapports des commissions des Finances et de Gestion,

attendu que ce point a été porté à l'ordre du jour du 21 juin 2021.

DECIDE

1. d'approuver *post facto* la dépense de Chf. 42'961.53 pour l'acquisition d'un véhicule ISUZU "Tipper" pour le service de la voirie et des espaces verts ;
2. de porter ce montant en augmentation du bilan, compte 9146.00 Achat Véhicules ;
3. d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 4'300.- par année.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2021, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Le Secrétaire 

Robert Middleton  Roland Bersier